



DECISION N° 02/DEC/C BAH/SG/ST/2024 DU 05/04/2024
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION
N° 01/DC /C-BAH/SG/ST/CIPM/2024 DU 01/03/2024 POUR L'EQUIPEMENT EN
MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTES INTEGRES DE LA COMMUNE DE
BAHAM, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAHAM

- Vu la constitution ;
Vu la loi N°2019/024/ du 24 DEC 2019 portant code Général des collectivités Territoriales Décentralisées.
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;
Vu Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu La lettre-circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures Transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
Vu La circulaire N°003/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics
Vu Le procès-verbal d'élection de Monsieur KAMDEM Dieudonné aux fonctions de Maire de la Commune de Baham en date du 18 Février 2020
Vu la DEMANDE DE COTATION N° 01/DC /C-BAH/SG/ST/CIPM/2024 DU 01/03/2024 pour l'équipement en matériel médical des centres de santés intègres de la Commune de Baham, Département Des Hauts-Plateaux
Vu la Proposition d'Attribution N° 01 /L/C/BAH/CIPM/2024 du 26 Mars 2024 signée du président de la Commission Interne de Passation des Marchés.
Vu le procès-verbal de négociation en vue de trouver un terrain d'entente pour que l'offre de l'entreprise entre dans L'enveloppe du Marché.

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : le Marché objet de la consultation susvisée est pour compter de la date de signature de la présente Décision attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° du lot	Intitulées	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
	L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTES INTEGRES DE LA COMMUNE DE BAHAM	SOCIETE MTE SARL	30 000 000 trente millions	60 jours

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliatiions

- PREFET/HAUTS-PLATEAUX
- MINMAP
- ARMP
- CIPM/Baham
- INTERESSE ;
- chrono
- AFFICHAGE.

Baham, le 05/04/2024
Le Maire,
(Autorité Contractante)
LE MAIRE
DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX
Kamdem Dieudonné